Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600034I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.034

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

Approbation de la convention de partenariat triennale 2026 - 2028 avec l'ADIL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022-DC-342 en date du 17 novembre 2022 approuvant le Projet de territoire de Centre Morbihan Communauté,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022-407 en date du 15 décembre 2022 approuvant la signature d'une convention de partenariat triennale 2023-2025 avec l'ADIL,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2025-050 en date du 22 mai 2025 arrêtant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Centre Morbihan Communauté,

VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), adopté par le comité régional pour l'habitat et l'hébergement le 19 février 2024,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600034I0-DE

VU la convention de cadrage du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) conclue entre l'Anah, l'Etat et le Conseil Régional de Bretagne le 30 juin 2025,

VU la convention de pacte territorial France Rénov' 2025-2027 de Centre Morbihan Communauté signée le 29 janvier 2025,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant la mission d'information et de conseil gratuit, proposée aux particuliers sur tous les aspects juridiques, financiers, et fiscaux touchant le logement, de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), association de droit privé régie par la loi de 1901, créée en 1987 à l'initiative du Conseil Départemental et des acteurs locaux de l'Habitat,

Considérant les permanences mensuelles assurées par l'ADIL sur le territoire de CMC, à raison de deux permanences par mois sur les communes de Locminé et de Saint Jean Brevelay depuis 2023,

Considérant les rapports d'activité annuels transmis par l'ADIL témoignant de l'intérêt de leur présence active sur le territoire (en 2024, 332 ménages habitant le territoire de CMC ont sollicité les services de l'ADIL). *Le rapport d'activités de l'année 2025 n'est pas encore connu à ce jour,*

Considérant le projet de convention triennale renouvelé 2026-2028, tel qu'annexé à la présente délibération, intégrant la mise en œuvre de deux principales missions :

- Mission socle dédiée à l'information juridique, financière, fiscale ainsi qu'à l'observatoire, assurée de façon complète, neutre et gratuite sur l'ensemble des thématiques du logement, quel que soit le statut du demandeur (locataire, propriétaire occupant ou bailleur, professionnel...). Pour cela l'ADIL poursuivra ses permanences bimensuelles sur les communes de Locminé et de Saint-Jean Brevelay
- Mission de participation au déploiement du Service Public pour la Rénovation de l'Habitat notamment par la sécurisation des parcours des ménages engagés dans des projets d'amélioration de l'habitat,

Considérant la production de tous les indicateurs de suivi en lien avec les missions de l'ADIL, ciblés notamment sur le territoire de Centre Morbihan Communauté, prévue dans le cadre de la convention,

Considérant les conditions financières prévues à ladite convention, se décomposant en deux postes :

- Cotisation annuelle fixée à 0,33€ / habitant x 26 817 habitants (pop INSEE CMC 2020), soit 8 850€
- Subvention annuelle relative au déploiement du SPRH fixée à 0.0915€ / habitant x 26 817 habitants (pop INSEE CMC 2020), soit 2 454 €

Soit un montant total annuel 11 304 €,

Considérant que l'ADIL assure une mission en faveur des publics défavorisés en développant les outils de repérage des situations de précarité et en assurant un accompagnement des situations les plus complexes,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER la convention triennale (2026-2028) de partenariat avec l'ADIL du Morbihan pour un montant de 11 304 €,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Aménagement, de l'Urbanisme et la mobilité, à signer ladite convention et tout document se rapportant au dossier.**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600034I0-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

